



Paris le 20 mars 2020

Madame la ministre du travail, Monsieur le ministre de la Culture,

La GARRD, Guilde des Auteurs-Réalisateurs de Reportages et de Documentaires, premier syndicat français des réalisateurs du réel, le Groupe 25 Images, association des Réalisateurs de Fiction et d'Animation de télévision, viennent par la présente vous alerter sur la situation de leurs adhérent.e.s .

La crise du coronavirus impacte notre métier de réalisateur.trice.s de reportages, de documentaires et de fictions : nombre de tournages et de montages sont d'ores et déjà annulés en raison du confinement national. Pire, certains réalisateurs ont vu leur tournage annulé alors même qu'ils n'avaient pas encore signé leur contrat. Que vont-ils devenir, qui prendra en charge leur indemnisation ? Sans chômage pour certains d'entre eux, l'avenir s'annonce des plus sombres sans indemnisation pendant un temps aujourd'hui indéterminé.

C'est pourquoi la Guilde des auteurs-réalisateurs de reportages et de documentaires (Garrd) et le Groupe 25 Images demandent que des mesures d'exception soient prises afin de protéger les réalisateur.trice.s, intermittents du spectacle et journaliste avec ou sans contrat.

Nous demandons aux ministères de la Culture et du Travail de s'assurer que pour les auteurs, réalisateurs et journalistes qui avaient un documentaire ou un reportage engagé avec ou sans contrat, la société de production qui l'emploie n'annule ou ne reporte pas son contrat en cours mais utilise les mesures de chômage partiel mises en places par le gouvernement.

Pour les auteurs du réel au chômage, nous demandons la mise en place de mesures particulières, pour les intermittents, le retrait des carences non indemnisées dès maintenant, un allongement de la durée de recalcul des droits au-delà des 12 mois réglementaires en y intégrant l'ensemble de la période de confinement.

En outre, un grand nombre des auteurs de l'audiovisuel sont rémunérés en grande partie en droits d'auteurs. Ils ne bénéficient pas de l'assurance chômage pour cette partie de revenus. Nous demandons que soit mis en place un fonds d'urgence alimenté par l'État dédié à l'indemnisation des auteurs qui se retrouvent avec des projets annulés ou reportés sans contrat. Nous demandons que ces indemnités soient calculées sur la moyenne des droits d'auteur perçus sur les 3 dernières années.

Recevez, Madame et Monsieur les ministres, l'expression de nos sentiments respectueux.

**Garrd** : Elizabeth Drévilion, Présidente de la Garrd.  
(Guilde des auteurs réalisateurs de reportages et documentaires)  
[drevillonelizabethguilde@gmail.com](mailto:drevillonelizabethguilde@gmail.com)

**Groupe 25 images** : Dominique Attal, Délégué générale [gr25images@orange.fr](mailto:gr25images@orange.fr)